

Mesure de revalorisation indemnitaires des CPIP

Pantin, le 9 août 2022

Ce lundi 8 août, la Direction de l'Administration Pénitentiaire a indiqué aux Organisations Syndicales que la cheffe de service du contrôle budgétaire et comptable ministériel a donné son visa à la revalorisation indemnitaire des CPIP dans le cadre du « CTI » de 183 euros.

Comme l'UFAP UNSa Justice l'annonçait dans sa communication du 1^{er} juillet dernier, cette revalorisation prendra la forme d'une augmentation de l'IFSE selon les modalités suivantes :

- + 200 € nets mensuels pour un CPIP du 1^{er} grade (222 € bruts)
- + 220 € nets mensuels pour un CPIP de classe exceptionnelle (244 € bruts)

La date d'effet est fixée au 1^{er} septembre 2022. Le versement sera donc effectif sur la paie du mois de septembre ou sur une paie ultérieure avec effet rétroactif.

Si l'UFAP UNSa Justice se félicite de cette revalorisation obtenue par sa mobilisation, elle continue de réclamer la pleine application des promesses de Matignon et une entière reconnaissance du caractère socio-éducatif des missions du SPIP et de ses personnels.

Elle dénonce les mensonges de certaines organisations syndicales qui essaient de camoufler leur désertion envers les personnels CPIP et du ministère de la Justice qui ne veut pas reconnaître l'action décisive de l'UFAP UNSa Justice dans l'obtention de cette compensation.

Il est inacceptable de tromper les personnels sur le sens de cette revalorisation et de nier l'importance capitale de leur action socio-éducative dans la prise en charge du public pénitentiaire !

Cette revalorisation indemnitaire a bien été obtenue à l'occasion des arbitrages du Premier Ministre dans le cadre des Réunions Interministérielles (RIM) sur le périmètre du CTI de 183 euros annoncé le 18 février dernier lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, au titre des missions socio-éducatives des SPIP et de la spécificité des métiers des personnes qui y travaillent.

L'UFAP UNSa Justice reste mobilisée pour la défense des missions réglementaires et légales des personnels des SPIP ainsi que pour leur pleine reconnaissance statutaire et financière.

L'UFAP UNSa Justice, un syndicat de progrès !

Le secrétaire national
Simon-Pierre LAGOUCHE